

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE – PROJET D'ECOLE

DIMENSION CHRETIENNE ET DEVELOPPEMENT SPIRITUEL

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

L'École Fondamentale Martin V, en tant qu'école chrétienne, trouve sa référence essentielle dans l'Évangile.

Elle offre à chacun la liberté de se sentir interpellé par l'Évangile, qui constitue à ses yeux une source de sens possible pour la vie et une parole qui libère. Cette proposition se fait au cœur même des activités d'apprentissage, car c'est là que se forment l'esprit et le sens de la vie.

L'école offre des lieux et des temps de ressourcement, d'expérience spirituelle, de célébration, de partage et de prière.



Dans sa démarche éducative, l'école promeut les valeurs évangéliques que Jésus, suivi par ses témoins, a assumées de façon radicale : le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité, l'intériorité, la créativité, l'accueil.

Ces valeurs, auxquelles chacun peut prétendre, trouvent une forme concrète dans la façon dont nous voulons vivre les relations entre les personnes. Elles impliquent, pour notre communauté éducative, le développement de la coopération plutôt que l'esprit de compétition, et une attention toute particulière à ceux qui rencontrent des difficultés.



Notre école accueille volontiers ceux qui se présentent à elle, tout en les informant de son projet, pour qu'ils puissent le choisir en connaissance de cause. Sans être nécessairement de la même communauté de Foi, ils seront néanmoins invités à en partager les valeurs qui l'inspirent en tant qu'école chrétienne.

PROJET D'ECOLE

— L'animation pastorale organisée par l'École Fondamentale comprend les aspects suivants :

- Nous célébrons Noël et Pâques avec toute l'école.
- Nous organisons différentes animations tout au long de l'année : célébrations de la rentrée et du merci.
- Nous proposons aux enfants une matinée gymno-biblique et une Journée Sans Frontières (tous les 2 ans) pour coopérer et découvrir les richesses de chacun.



Les valeurs comme le partage, la collaboration, la confiance en soi, ou l'autonomie sont développées au travers de toutes sortes d'activités scolaires : le chant du vendredi, les parrainages des petits par les aînés, le partage des collations, les projets de solidarité, les conseils de classe ou paroles d'écopiers et lors des classes de dépaysement.

En apprenant à se poser des questions lors des évaluations ou des contrats de comportement, l'enfant s'ouvre à d'autres vérités et développe son esprit critique.

En organisant des échanges pendant les animations spirituelles ou en classe, nous développons l'intériorité, l'expression des émotions et la prise de conscience des sentiments.



Une animatrice spirituelle, en collaboration étroite avec l'équipe éducative, assure la continuité des apprentissages et l'organisation des animations.

EPANOUISSMENT DE LA PERSONNE ET DEVELOPPEMENT GLOBAL

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

L'École Fondamentale Martin V poursuit les objectifs généraux définis pour l'enseignement, et en particulier, l'épanouissement et le développement de la *personne tout entière*, dans ses dimensions corporelles, intellectuelles, affectives, sociales ou spirituelles.

Cet épanouissement global nécessite de développer progressivement l'autonomie et la confiance en soi.



Le développement de la **confiance en soi** nécessite que l'élève :

- se sente accueilli ... Nous veillons à la qualité des relations, au respect des différences et à l'entraide ;
- se sente capable ... Nous mettons ses réussites en évidence et l'encourageons à les transposer dans d'autres domaines ;
- se sente responsable ... les tâches sont réparties et chaque classe a la possibilité de réaliser des projets dans l'école.



Le développement de **l'autonomie** nécessite :

- l'apprentissage progressif de la prise en charge de son travail et de son comportement ;
- la possibilité de s'exprimer et d'être créatif ;
- l'encouragement à assumer ses engagements jusqu'à leur terme.



PROJET D'ECOLE

La structure générale de l'école vise l'épanouissement de toute la personne.

L'ouverture au monde, la sensibilité à la beauté et le développement de la créativité se font au travers d'une multitude d'activités : l'éveil à la nature, les visites, aller au théâtre, la découverte des peintres ou des musiciens, les activités manuelles, l'expression corporelle, la poésie,



La connaissance de soi (corps et esprit) se développe par les apprentissages prévus au programme mais aussi grâce aux animations telles que la journée vélo(en P5), les animations sciences infuses, la psychomotricité relationnelle (en Maternelle), projet EVRAS découvrir son corps,

Le(s) professeur(s) d'éducation physique et de psychomotricité développe(nt), dans leur cours, la confiance en soi, la précision des gestes, le dépassement de ses limites. Ceci est également vrai dans les cours de natation.

Pour que les nouveaux élèves se sentent accueillis dès le départ de leur scolarité, nous organisons chaque année une prérentrée, la veille de la rentrée scolaire (si celle-ci a lieu un lundi, ce sera le vendredi précédent). C'est un moment convivial pendant lequel chacun peut prendre contact avec le titulaire et le local classe.



Les élèves construisent ou réinvestissent leurs compétences tout au long de leur scolarité.

Des activités telles que le graphisme, la calligraphie, des jeux de latéralité, la natation, les manipulations, la psychomotricité, la peinture, aident l'enfant à devenir autonome et précis dans ses gestes et manipulations.

Des règles de vie lui permettent aussi de progresser dans la connaissance de soi, le respect des autres et la vie en communauté. Nous avons élaboré des lois qui nous semblent essentielles, il est interdit ...

1. de quitter l'école sans autorisation ;
2. de prendre ou d'abîmer quelque chose, peu importe à qui il appartient ;
3. d'agresser physiquement, de porter atteinte aux biens, d'être violent verbalement ;
4. d'avoir un GSM allumé ou tout autre objet connecté sur soi (il doit être dans le cartable), d'enregistrer du son ou de l'image dans l'école ;
5. d'utiliser de manière asociale les réseaux sociaux entre élèves de l'école ;
6. de manquer de considération envers chacun.

CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES ET DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'École Fondamentale Martin V est une communauté de vie composée d'enfants de 2,5 à 12 ans et d'adultes coresponsables de la gestion des apprentissages, de la vie de la classe et de l'évaluation.

Les titulaires sont les personnes de référence pour les enfants et les parents d'une même classe.

Pour les enfants, la classe se caractérise par l'éveil au sentiment d'appartenance à une communauté de vie.



Les adultes vivent au respect des rythmes et à la différenciation des apprentissages par des approches multiples et variées des savoirs. Ils ont le souci d'une continuité pédagogique entre eux, et tentent de favoriser les apprentissages entre enfants, en organisant des groupes différenciés.

La mise en place de stratégies d'évaluation formative tout au long du cycle et le report de l'évaluation certificative en fin de cycle permettent à l'enfant de mieux appréhender sa progression.



Tout au long de chaque cycle, un certain nombre d'apprentissages caractéristiques doivent s'effectuer.

Ceux-ci sont précisés dans les nouveaux programmes (français, mathématiques, éveil et éducation à la philosophie et la citoyenneté EPC).

Au-delà des connaissances de base, nous voulons développer chez l'enfant son goût et son envie de recherche, son esprit critique et en éveil !

Notre rôle est d'aider l'enfant à découvrir, comprendre et structurer et mémoriser les savoirs afin qu'il puisse les réinvestir.



PROJET D'ECOLE

Dans notre école, nous avons 1 classe d'accueil et 2 classes par niveau (2 classes de M1, 2 classes de M2, ...). Chaque classe a son titulaire et d'autres intervenants tels que les professeurs de religion, de néerlandais, d'éducation physique et psychomotricité, de polyvalence, les aides extérieures (enfants en intégration), les stagiaires, l'IFAC .

Chaque semaine, les titulaires de même niveau ont un temps de concertation, temps qui leur permet d'organiser les activités d'apprentissage, les activités extérieures, de rencontrer des parents, des intervenants extérieurs,

Les classes de dépaysement (1 fois tous les trois ans pour le cycle 5/8) et les classes de neige (tous les ans pour les P6) sont aussi des lieux d'apprentissage, de découvertes et d'expériences du mieux vivre ensemble.



Nous réfléchissons à rendre la transition vers le secondaire plus harmonieuse.



Nous favorisons le travail en groupe et en ateliers. Certaines activités peuvent être organisées pour deux classes verticales (par exemple P4 et M3).

Dans la mesure du possible, des stratégies appropriées sont mises en place pour les enfants en difficulté : remédiation, individualisation, rencontres avec le PMS ou d'autres intervenants extérieurs.



Le développement de l'esprit critique se fait à partir de situations concrètes pour atteindre le mode de des idées sur lequel l'enfant se posera des questions.

Les nouvelles technologies, les projets, les recherches ... sont autant d'occasions lui permettant de construire, par essais et erreurs, ses règles, ses référents et ses synthèses, qui seront ajustés et affinés tout au long de sa scolarité.

Les situations de jeu, de défi, de projet permettront à chaque enfant de développer sa créativité au niveau d'une démarche de résolution individuelle et originale.

Nous sommes sensibles à une ouverture à l'autre, aux cultures différentes et à l'apprentissage d'une seconde langue. Un maître de néerlandais enseigne la langue à partir de la 5e primaire.

En ce qui concerne la mémorisation et le travail à domicile, nous accordons autant d'importance au contenu qu'à la démarche de travail. Nous apprenons aux enfants à gérer un contrat, à utiliser un plan de travail, à se servir de son journal de classe.



VIE EN GROUPE, OUVERTURE A LA SOCIETE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'École Fondamentale Martin V invite ses membres à partager une vie sociale basée sur le respect mutuel, la tolérance et l'écoute des autres.

L'école favorisera l'expression positive des différences qui deviendront ainsi une source d'enrichissement pour toute la communauté. La mise en valeur des qualités de chacun favorisera un climat indispensable à la vie en société. Faire l'expérience de l'intérêt commun entraîne une valorisation du travail en équipe ou d'une réussite qui transcende rivalités et concurrence.



L'école s'efforce de former les futurs citoyens d'une société démocratique, basée sur le respect de chacun. Pour que les jeunes deviennent des acteurs de la vie sociale, soucieux de justice et de paix, l'école développe en son sein des pratiques démocratiques qui les préparent à trouver leur place dans la société.

Pour permettre aux élèves d'acquérir un comportement progressivement autonome, les règles seront expliquées aux élèves. Elles sont destinées à structurer la recherche du respect réciproque et du bien commun. Elles seront claires et acceptées par tous : elles peuvent impliquer le recours à des sanctions et à des arbitrages. Elles seront d'autant mieux respectées qu'elles seront élaborées en commun.



Le dialogue entre les membres de la communauté scolaire est suscité par l'organisation de lieux et de temps de rencontres.

La circulation des informations internes doit être régulièrement évaluée pour rester efficace.

PROJET D'ÉCOLE

Par son appartenance à un groupe classe, l'enfant découvre un milieu différent du milieu familial. Au travers d'activités comme les classes de dépaysement, les projets, l'approche de religions différentes, l'analyse de l'actualité, l'enfant élargit son ouverture à la société.

Le parrainage des élèves de 1^{re} maternelle par les élèves de 5^e primaire, le chant à l'école du vendredi, la journée gymno-biblique, la journée sans frontières sont autant d'occasion de tisser des liens entre les enfants dans un esprit de coopération.



A l'école fondamentale, l'enfant évolue de la prise en charge par l'adulte vers une compréhension de la vie en communauté basée sur la solidarité, l'utilisation et le respect de référents.

Les temps de parole en classe, le « paroles d'écopiers » (conseil d'école) jettent les bases de la citoyenneté. Les décisions qui y sont prises sont le signe de la recherche d'attitudes appropriée et respectueuses des différences.



Les parents, les professeurs et le directeur (si nécessaire) se rencontrent minimum Deux fois par an pour évaluer l'évolution de chaque enfant.

Bien-être et protection

Dispositions relatives à la lutte contre le harcèlement

L'école met en place une politique active de prévention et de lutte contre le harcèlement.

Article 1 – Cadre légal et engagement de l'école

La présente procédure s'inscrit dans le cadre du **décret du 8 février 2024 relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire** et s'appuie sur les recommandations du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SeGEC).

L'école fondamentale Martin V s'engage à :

- **garantir un climat scolaire serein, sécurisant et bienveillant ;**
- prévenir toute forme de violence entre élèves ;
- intervenir rapidement et efficacement en cas de situation problématique.

Article 2 – Définitions

Afin d'assurer une compréhension commune, les termes suivants sont précisés :

- **Harcèlement scolaire** : situation de violence **répétée**, physique et/ou psychologique, exercée par un ou plusieurs élèves envers un autre élève.
- **Cyberharcèlement** : forme de harcèlement utilisant les outils numériques (réseaux sociaux, messageries, jeux en ligne...).
- **Conflit** : désaccord ponctuel entre élèves ne répondant pas aux critères du harcèlement.
- **Violence isolée** : acte unique, non répété.

Les rôles impliqués peuvent être :

- la **victime** ;
- le(s) **auteur(s)** ;
- les **témoins**, qu'ils soient actifs ou passifs.

Article 3 – Objectifs de l'établissement

L'école poursuit les objectifs suivants :

- **prévenir** les situations de harcèlement ;
- **repérer** rapidement les **signaux** d'alerte ;
- **intervenir** de manière adaptée ;
- **accompagner** l'ensemble des élèves concernés ;
- promouvoir un **climat respectueux et solidaire** ;
- responsabiliser chaque membre de la communauté éducative.

Article 4 – Prévention et détection

L'école met en place différentes actions :

- sensibilisation des élèves au respect et au vivre-ensemble ;
- formation des enseignants à la détection des **signaux faibles** (isolement, changements de comportement, anxiété...) ;
- vigilance accrue lors des récréations et temps informels grâce à l'équipe éducative.

Article 5 – Signalement d'une situation

Toute personne peut signaler une situation préoccupante :

- élève
- parent
- enseignant
- membre du personnel

Le signalement peut se faire :

- oralement (notamment pour les plus jeunes) ;
- par écrit ;
- via un parent auprès de la direction.

Chaque signalement :

- est **pris au sérieux** ;
- est traité avec **confidentialité** ;
- ne donne lieu à **aucune représailles**.

Article 6 – Procédure d'intervention

Lorsqu'une situation est signalée, l'école applique la procédure suivante :

1. **Réception du signalement** par la direction ou la cellule harcèlement (deux enseignants formés durant l'année 2026-2027)
2. **Analyse de la situation**
3. **Entretiens individuels** avec les élèves concernés
4. **Élaboration d'un plan d'action adapté** pouvant inclure :
 - dialogue et médiation ;
 - mesures éducatives ;
 - engagement des élèves (contrat de comportement) ;
 - sanctions si nécessaire
5. **Suivi de la situation dans le temps**
6. **Évaluation de l'évolution**

Article 7 – Cellule harcèlement

L'école dispose d'une cellule interne de gestion des situations de harcèlement, composée notamment :

- de la direction ;
- de deux membres de l'équipe pédagogique ;
- et, si nécessaire, d'un membre du centre PMS.

Cette cellule :

- coordonne les actions ;
- analyse les situations ;
- assure le suivi des dossiers ;
- met en place des actions de prévention.

Article 8 – Partenaires externes

L'école collabore avec des services spécialisés :

- PSE (Promotion de la Santé à l'École) : tél
- Centre PMS : tél 010/41.47.93

Ces partenaires peuvent intervenir pour :

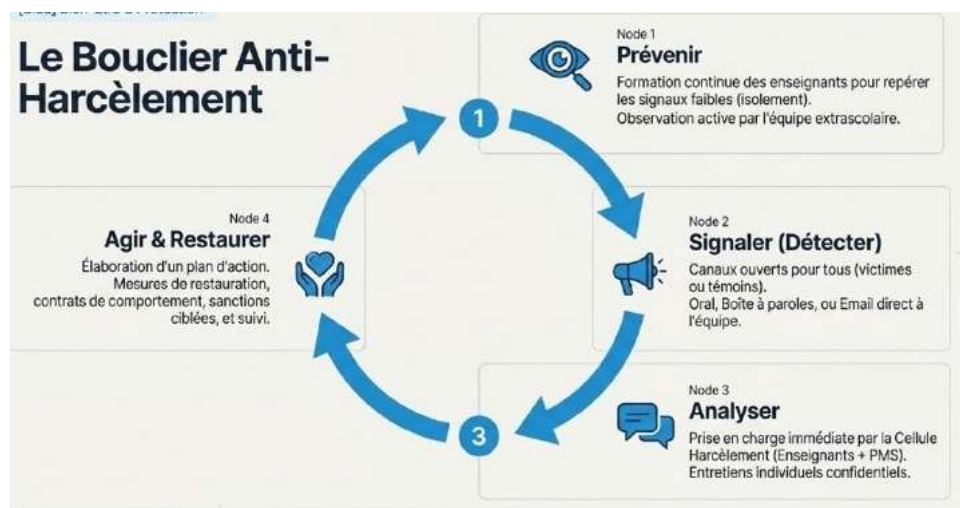
- soutenir les élèves ;
- accompagner les familles ;
- apporter un éclairage professionnel.

Article 9 – Engagement de la communauté scolaire

La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous.

Chaque membre de la communauté scolaire (élèves, parents, personnel) s'engage à :

- adopter un comportement **respectueux et bienveillant** ;
- signaler toute situation préoccupante ;
- contribuer à un climat de confiance et de sécurité.



Aménagements raisonnables.

Les aménagements raisonnables sont des adaptations mises en place pour aider un élève qui rencontre des difficultés spécifiques (apprentissage, attention, trouble reconnu, etc.), afin de lui permettre de progresser dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les exigences scolaires.

Ils peuvent être demandés à l'initiative des parents ou de l'école, en collaboration avec les enseignants et la direction. Leur mise en place se fait après concertation et repose sur l'avis et l'accompagnement du centre PMS, qui constitue le premier interlocuteur à contacter. Si nécessaire, un dossier est ensuite introduit auprès des pôles territoriaux, sur base de documents complétés par les enseignants, les parents et la direction.

Ces aménagements existent pour garantir l'égalité des chances et soutenir chaque enfant dans son parcours scolaire.

Au sein de notre école, nous collaborons également avec l'**ASBL Roméo**, qui intervient en classe et propose à certains élèves un accompagnement personnalisé quelques jours par semaine, en complément du travail des enseignants.

Le DACCE

Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève, ou « DAcCE », est l'un des outils-clés du nouveau tronc commun mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Au sein du tronc commun, chaque élève bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé en vue d'accorder une attention plus soutenue et plus adaptée à chacun·e. Si l'élève rencontre des difficultés et qu'elles persistent, le soutien est accru. La fonction du DAcCE est de permettre l'identification des difficultés persistantes et de garder une trace des soutiens mis en place, de leur évaluation et des ajustements apportés. Le DAcCE est donc conçu pour assurer le suivi du parcours et la continuité des apprentissages par les équipes éducatives.

En tant que parents, vous avez également accès au DAcCE et les informations qu'il contient vous permettent de dialoguer avec l'équipe éducative, en suivant au plus près les besoins de votre enfant.

Quelles informations contient le DAcCE ?

Le DAcCE est conçu pour ne recueillir qu'une information synthétique, strictement utile au suivi des apprentissages. Certaines informations sont pré-chargées, tandis que d'autres sont encodées par les équipes éducatives, et le cas échéant les membres des équipes CPMS. Le DAcCE de chaque élève contient les informations administratives qui le concernent, y compris les coordonnées de ses parents, et

les informations relatives à son parcours scolaire. Ces informations seront chargées automatiquement par l'Administration, de manière à être immédiatement accessibles à l'enseignant. Par ailleurs, si un élève a connu des difficultés importantes l'année qui précède, l'enseignant en aura également connaissance, car le DAccE de l'élève comprendra la synthèse des informations encodées l'année précédente par les membres de l'équipe éducative. De la sorte, dès le début de l'année, l'enseignant aura à sa disposition toutes les informations utiles au suivi pédagogique de tous ses élèves, qu'ils aient été scolarisés dans son école ou pas.

L'emploi du DAccE par les équipes éducatives se concentre sur le strict minimum. D'une part, l'encodage des dossiers ne concerne que certains élèves dont les difficultés sont « persistantes », à savoir ceux pour lesquels l'équipe éducative aura jugé nécessaire de mettre en place des actions spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé, telles que, par exemple, des séances hebdomadaires de remédiation. D'autre part, l'information reprise dans chaque DAccE est synthétique et se présente sous la forme de choix de listes déroulantes - qui permettent de sélectionner des difficultés et des actions-types. Enfin, l'information est conçue sous la forme d'un « bilan de synthèse » qui ne doit être réalisé qu'à maximum trois moments de l'année, si la situation de l'élève le justifie. L'information intégrée au DAccE par l'équipe éducative se résume donc à un bilan d'accompagnement de l'élève réalisé collégialement, et partagé avec les parents de l'élève. Contrairement aux dossiers scolaires existants dans d'autres systèmes éducatifs, le DAccE ne reprend ni les points de l'élèves ni les sanctions disciplinaires.

Quand et par qui le DAccE est-il complété ?

Le volet « suivi de l'élève » du DAccE est alimenté à la suite d'une réflexion menée par quelques membres de l'équipe éducative, en collaboration éventuelle avec le CPMS. Il est complété par une personne désignée par la direction (par exemple le ou la titulaire de classe).

Dans l'enseignement ordinaire, trois périodes d'encodage sont prévues par année scolaire : en novembre, en mars et en fin d'année scolaire.

En tant que parents, vous êtes avertis lorsqu'un bilan de synthèse a été établi pour votre enfant et vous pouvez accéder au DAccE pour le consulter.

Comment puis-je avoir accès au DAccE de mon enfant ?

En tant que parent, vous pourrez consulter le DAccE de votre enfant, soit en fixant rendez-vous avec la direction de l'école ou du CPMS pour accéder au DAccE sur un de leurs ordinateurs, soit en leur demandant une copie papier. Les parents inscrits au Registre national pourront également accéder au DAccE de leur enfant

en ligne, via « Mon Espace », le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si une décision de justice devait intervenir au sujet de l'exercice de l'autorité parentale, celle-ci devra être communiquée, au plus vite, à la direction de l'école afin de limiter les accès au DAccE, conformément à cette décision.

Quelles sont les actions que je peux réaliser dans le DAccE de mon enfant ?

Vous pourrez consulter les bilans de synthèse validés de votre enfant. Bien sûr, ces informations font également l'objet de réunions avec les équipes éducatives que le DAccE n'a pas pour objet de remplacer, au contraire.

Vous pourrez aussi demander à l'école d'introduire dans un volet du DAccE des documents (tel qu'un rapport de suivi logopédique ou un diagnostic de dyslexie) en lien avec les apprentissages de votre enfant et que vous souhaitez communiquer à l'équipe éducative et au CPMS. Il en va de même pour les actions destinées à soutenir les apprentissages scolaires que vous mettez en place, en dehors de l'école et sur lesquelles vous souhaitez communiquer.

Toute demande que vous souhaitez adresser à l'école au sujet du DAccE peut se faire via le formulaire des demandes DAccE, disponible sur le site www.enseignement.be.

Puis-je demander la modification des informations contenues dans le DAccE de mon enfant ?

Le DAccE contient différents types d'informations, certaines sont « chargées » par les services de l'Administration, d'autres encodées par les équipes éducatives. Les informations qui émanent de l'Administration, si elles contiennent une erreur (par ex. l'orthographe d'un prénom), seront corrigées dans le cadre d'une procédure de rectification prévue à cet effet. Par ailleurs, si certains commentaires encodés par les équipes éducatives sont susceptibles de vous porter préjudice à vous ou à votre enfant, vous pourrez enclencher une procédure spécifique. Cette procédure déclenche l'ouverture d'un dialogue avec l'école pour permettre une correction de commun accord. Si l'accord n'intervient pas rapidement, vous pourrez déposer un recours auprès de l'Administration (Direction générale de l'enseignement obligatoire - DGEO) et demander la suppression du commentaire jugé préjudiciable.

Qu'en est-il de la protection des données personnelles ?

Le DAccE respecte le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). L'accès aux données est sécurisé et personnalisé : il est réservé aux acteurs de l'école et du centre PMS directement concernés par le suivi pédagogique de l'enfant et à ses parents. En outre, le principe du 'droit à l'oubli' est appliqué : en cas de changement d'école ou de passage à un niveau supérieur,

seuls certains bilans de synthèse sont conservés. L'historique est effacé petit à petit. Les difficultés qui ont été dépassées en cours de scolarité n'apparaissent donc plus. À la fin de la scolarité obligatoire, le DAccE est définitivement archivé et plus personne n'y a accès.

Plus d'informations ?

Si vous avez des questions sur le DAccE, vous pouvez contacter, dès le début de l'année scolaire, le support DAccE : par téléphone au 02/690.86.00 ou par mail : dacce.support@cfwb.be

Vous pouvez aussi consulter le site internet www.enseignement.be/dacce qui contient des ressources utiles. Vous pouvez aussi toujours poser vos questions au sein de l'école, aux enseignants et enseignantes et à la direction.